



## Conférence des Élus : Changement climatique, sobriété et transition énergétique - 15 mars 2022

1

Campsas un parc solaire au sol sur une ancienne décharge

2

Territorialisation des énergies renouvelables sur la communauté de communes

3

Les actions de la feuille de route ENR



Date

# Commune de Campsas : un parc solaire au sol sur une ancienne décharge



Photo 2005



## Implication de la commune de Campsas pour transformer une friche industrielle

- 2007 : abandon de l'exploitation de pneus par la société Acotra  
2010: acquisition du terrain par la commune  
engagement de l'état sur l'enlèvement des pneus  
2014 1ères études  
2018 : construction d'une centrale au sol sur 5 ha
- sur le terrain de l'ancienne décharge devenu municipal
  - sur parcelle privé au sud

Centrale de **3,9 MWc**, construite par Urbasolar qui produit la consommation électrique de 1057 foyers ( hors chauffage) depuis juin 2019

Photo 2019



# Retour d'expérience parc au sol de Campsas

## Opportunité/ facilité :

- site dégradé : vertueux , avis favorable de l'état
- parcelle propriété communale : maitrise du projet + loyer pour la commune

## Difficultés :

- échelle de temps longue malgré tous les voyants au vert (5 ans)
- pas d'implication de la collectivité dans la société de projet permettant d'optimiser les retombées économiques ( manque de retour d'expérience)



# La communauté de communes Un territoire très sollicité par les développeurs

Choix d'engager en 2020 une réflexion territoriale pour

- maîtriser le développement des énergies renouvelables
- optimiser les retombées économiques sur le territoire

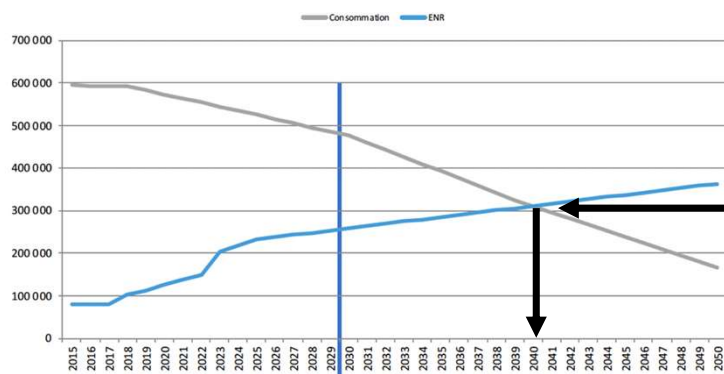
Résultat : La programmation des projets ENR est traduite dans une feuille de route votée en conseil communautaire en sept 2021

Un scénario ambitieux, volontariste, qui vise le co-développement maîtrisé des ENR sur le territoire

APPEL À PROJETS RÉGIONAL



Scénarios énergétique du territoire en MWh



Objectifs inscrits dans le PCAET en novembre 2019

**Être TEPOS en 2040**

Diminuer « -18 GWh/an » les consommations d'énergie soit -60%

Produire « + 9 GWh/an » d'énergie renouvelable : soit x 3

Diminuer de 30% les émissions de GES

Avec un mix EnR :

**Eolien**  
**Photovoltaïque**  
**Géothermie**  
**Bois énergie**  
**Méthanisation**



## Quelles combinaisons de projets pour le nouveau scénario TEPOS 2040 avec à terme 364 GWh/an ?

GWh/an	2026	2030	2040	Traduction en 2040, on aura :
<b>PV "à choisir"</b>	119	167	167	PV au sol en agrivoltaïsme et/ou friches agricoles (140 MW)
<b>PV sites pollués</b>	8	8	8	Potentiel exploité en priorité (fini avec Parc PV Montbartier)
<b>PV toiture</b>	52	52	52	Bâtiments et combrières, notamment sur GSL, et sur serres (80 ha)
<b>Eolien</b>	39	59	59	6 éoliennes Garonne Canal d'ici 2026 + à terme 3 nouvelles éoliennes
<b>Méthanisation</b>	7	21	36	1 gros méthaniseur ou plutôt 5/6 petits méthaniseurs
<b>Bois-énergie</b>	19	25	30	150 bâtiments soit 7 à 8 chaufferies par/ an
<b>Géothermie</b>	3	6	11	
<b>Solaire thermique</b>	0	1	1	18 projets à réaliser, chacun 2 X l'EPHAD de Villebrumier
<b>Total</b>	<b>247</b>	<b>338</b>	<b>364</b>	

## Premières actions : focus photovoltaïque

- **Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) grappe photovoltaïque de toitures et fonciers publics**
  - Se rassembler pour attirer des développeurs et montrer l'exemple
- **Mise en place du comité de suivi des projets agrivoltaïques**
  - pour favoriser des projets de qualité et en co-développement
- **Préparation de la charte de développement** du photovoltaïque sur le territoire
- **Elaboration de la stratégie financière** (avec investissement public et financement citoyens)





# Retour d'expérience AMI toitures et parkings

## Avantages

- Mise en avant de la coordination et de l'expertise de la communauté de communes
- Exemplarité des collectivités, en équipant leurs toitures et parkings
- Mutualisation pour faciliter les discussions/négociations avec les développeurs
- Possibilité d'intégrer des financements publics et citoyens

## Difficultés

- Demandes préalables non identifiées au départ : étude de structure, de raccordement Enedis
- Toutes les charpentes ne sont pas dimensionnées pour recevoir du PV
- Maitrises techniques et juridiques (accompagnement ECLR nécessaire pour une 1ère expérience)

➡ Tout n'est pas si simple en toiture ou parking, malgré la volonté politique

Ce premier AMI va certainement se concrétiser, les offres sont en cours d'analyse  
Objectif : 2ème AMI à lancer 2022-23 avec le retour d'expérience du 1er



## Pour aller plus loin

### **Pour installer 7 à 8 chaufferies /an (bois et/ou géothermie)**

- Manque d'un opérateur chaleur pour investir et surtout facturer l'énergie
- Besoin de structurer la filière bois énergie et monter une filière géothermie locale

### **Pour répondre à l'objectif « projets PV de qualité »**

- Pas de terrain sur sites pollués ou dégradés (ceux repérés sont déjà exploités)
- Toitures + parkings : insuffisants
  - Besoin de construire des centrales au sol en site A ou N des PLU



Charte : Quel agrivoltaïsme développer à grande échelle ?

(Sans dégradation de la biodiversité et favorable à des co-activités agricoles)

Des définitions en cours pour répondre à cette nécessité : Sénat, Assemblée Nationale, Ademe, Cérema,...





Merci pour votre attention

